



## COMMUNE de MANZIAT (Ain)

### PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 24 septembre 2024 - 20H00

**Date de la convocation :** 19 septembre 2024

**Nombre de membres en exercice :** 18

**Présents:** APPERT Annie, BENOIT Monique, BERNARD Stéphanie, BERRY Florence, BOURGEOIS Josette, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Michel, CHAMBARD Nathalie, CHARVET Corinne, COULON Arnaud, FAYARD Estelle, FEYEU Muriel, GIBOT Alain, LARDET Denis, RATTON Didier, REVEL Grégory, VOISIN Luc.

**Absents excusés:** BOURGEOIS Josette, CATHERIN Michel, RATTON Didier,

**Pouvoirs :** BOURGEOIS Josette donne pouvoir à BENOIT Monique, CATHERIN Michel donne pouvoir à LARDET Denis, RATTON Didier donne pouvoir à CATHERIN Denis

**Président de séance :** LARDET Denis.

**Secrétaire de séance :** REVEL Grégory

☒ **Procès-verbal de la séance du 30 juillet 2024 :** le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 17 voix pour et une abstention d'une conseillère absente.

#### DECISION MODIFICATIVE N°1

M. le maire expose au conseil, qu'il y a lieu de faire une décision modificative au budget principal pour des amortissements.

#### DECISION MODIFICATIVE

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants
041	231		60 265,05 €	041	238		49 513,05 €
				041	203		10 752,00 €
TOTAL			60 265,05 €	TOTAL			60 265,05 €

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire M57

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mars 2023 portant vote du budget primitif principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de valider la décision modificative n°1 telle qu'elle est énoncée ci-dessus.

#### CESSION DE PARCELLES

M. le maire expose au conseil la commune souhaite régulariser la situation de parcelles situées en bordure de route, et que les propriétaires ont accepté de céder à la commune pour confirmer une situation de fait de l'axe routier existant. Conformément à l'article L 1311-13 du CGCT, les maires sont habilités à recevoir et à authentifier des actes administratifs, c'est pourquoi ces régularisations auront lieu par acte administratif sans soulte de part ni d'autre.

Ces parcelles sont ainsi désignées :

- Impasse des Pénauds : Section AC n° 382 – Section AC n°384 appartenant à M. et Mme DUHAYON
- Rue de la Frérie : Section AI n°190 appartenant à M. et Mme PRIEUR
- Rue de St Laurent des Sables : Section A n°2261 – Section A n°2259 – Section A n°2256 appartenant aux consorts BORJON

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité autorise M. le maire à régulariser les actes administratifs relatifs aux parcelles ci-dessus énoncées sans soulte, et à signer tous documents se rapportant à cette opération.

#### **R.P.Q.S. ASSAINISSEMENT**

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT.

Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2021, et autorise M. le maire à procéder à toutes publications en découlant.

#### **Divers**

. Cérémonie De Lattre : M. le maire informe le conseil que la cérémonie aura lieu à 18h, étant déjà retenu par d'autres obligations avec le conseil départemental, c'est donc D. Catherin, son premier adjoint qui officiera

. Projet caméras : le 9 septembre, M. le maire, le policier municipal et la directrice des services ont rencontré une entreprise spécialisée dans la pose de caméras. Le projet qui consiste en la pose de nouvelles caméras réparties sur la commune et qui pourrait bénéficier de subventions. M. le maire le présentera au conseil lors d'une prochaine séance

. Congrès des pompiers : une quinzaine de pompiers issus de la Somme arriveront ce jeudi soir à la caserne de Manziat, afin d'y séjourner pendant deux jours à l'occasion du congrès national des pompiers qui a lieu à Mâcon. Logistiquement totalement autonomes, ils pourront ainsi échanger avec nos pompiers bénévoles.

. Pont des Gours : Dans le cadre d'une campagne nationale de vérification des ponts, la commune a souhaité inscrire le pont des Gours. En effet, le pont des Gours constitue un des éléments patrimoniaux de notre commune. Le rapport relatif à la visite sur lieux du 23 février dernier vient d'être adressé à la commune. Il a été constaté la présence de quelques zones de joints creux au niveau des murs en retour. Quelques zones de réfection des joints localisés. M. le maire a demandé à l'agence d'ingénierie 01 un chiffrage de remise en état.

. Bungalow tennis : dans la nuit du 7 au 8 août, le bungalow situé près des terrains de tennis a été incendié. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie, et grâce à l'action conjuguée de leurs services et des policiers municipaux de Manziat et Feillens, mais aussi grâce aux caméras de surveillances des deux communes, des suspects ont pu être appréhendés.

. Personnel municipal : S. Simon, agent en charge de l'entretien des locaux sera absente jusqu'au 16 décembre 2024. Afin de pallier à son absence, la commune a fait appel à une entreprise de Manziat.

. Etat généraux du Département : Le département qui a mené à bien beaucoup de projets voit ses recettes réduites (notamment dû à la fiscalité). Le mot d'ordre est donc que les services du département voient leur budget s'amoinrir, tout comme les subventions dont peuvent bénéficier les communes.

. Acquisition de terrains : Suite au dernier conseil, l'acte administratif sera réalisé dans les prochains jours. Un autre projet d'acquisition de parcelles de terrain vers la Sozaye est en cours, une réunion avec les propriétaires concernés sera programmée sur octobre.

- . Inauguration du bac de Saint Martin Belle Roche/Vésines (20/09) : N. Chambard et D. Catherin se sont rendus à cette manifestation organisée par l'entreprise Régilait. Une belle expérience.
- . Local des Pompiers : M. le maire tient à remercier G. Revel qui, suite à une panne résultant d'un coup de foudre, est intervenu immédiatement pour réparer une panne électrique au local des pompiers.
- . Inauguration de l'extension de la caserne des pompiers des 3 Bâgés (14/09) : D. Catherin s'est rendu à l'inauguration : une belle réalisation
- . Commission territoriale Saône Aval (19/09) : D. Catherin était présent à cette réunion qui a permis de faire un bilan du contrat Saône 2022-2024 et de présenter les projets, évoquer le nouveau contrat et faire un point sur les actualités hydrologiques sur la Saône.

#### **Assemblées générales :**

- . Tennis (06/09) : M. le maire s'excuse de n'avoir pu s'y rendre retenu par une obligation de dernière minute.
- . Cap manziat (12/09) - N. Chambard : l'association remercie l'ensemble du conseil municipal pour la distribution des flyers et de la possibilité qui est laissée aux associations de bénéficier de ce service (ils devraient l'utiliser de nouveau en avril) – Les adhérents sont haussés à 21 pour 16 l'année passée, toutefois ils déplorent qu'il n'y ait pas assez de commerçants. Les chèques BVS fonctionnent bien
- . Chasse (30/08) : D. Catherin : tout va bien, ont fait l'acquisition d'un chien pour les aider à débusquer le gibier.
- . Chorale Bouche à Oreille (12 /09) - N. Chambard : beaucoup de manifestations organisées - fonctionne bien – les finances remontent - 350 personnes au concert – animation de Noël reconduite 3 nouvelles recrues cette année
- . Apel (24/09) : excuses pour cause de conseil municipal

#### **Comptes rendus des commissions :**

##### **Commission assainissement environnement :**

- . Délégation de service public à la SAUR : La CCBS devrait prendre la compétence assainissement le 1<sup>er</sup> janvier 2026, la DSP consentie à la SAUR par la commune prend, elle, fin le 31 décembre 2025. Afin de faciliter au mieux le transfert de compétence et la CCBS ne pouvant avant le 1<sup>er</sup> janvier engager de démarches concernant l'assainissement, il a été convenu que c'est la commune qui prendra en charge la consultation pour la nouvelle D.S.P. Pour cela l'Agence 01 sera missionnée comme maîtrise d'œuvre. L'Agence 01 aura également pour mission du 1<sup>er</sup> juillet 31 décembre 2025 afin de vérifier que la SAUR a bien respecté tous ses engagements sur la DSP en cours.
- . Assainissement : Les riverains des secteurs des Millets, Platet, Chanteloup, et de la Frérie ont été conviés à participer à une réunion le 11 septembre en présence du Cabinet Merlin, et de l'entreprise Polen en charge des travaux de réhabilitation des réseaux prévus cette année. En parallèle, suite aux enquêtes de riverains, la commune a informé tous ceux qui étaient non conformes.

##### **Commission Bâtiments :**

- . salle des fêtes : lors de récentes locations, quelques dégâts ont été constatés : dalles de plafond dégradées (elles ont été changées), fenêtre cassée (mise en place d'une nouvelle fenêtre le 25/09) portail tordu (en cours de réparation)
- . cure : les volets repeints ont été remis en place (dégâts suite de la tempête de 2023)
- . cimetière : le mur de clôture est terminé. Il reste à niveler la terre aux abords extérieurs, à finir la pose de bordures et l'enrobé de voirie intérieure.

**Commission urbanisme** : Denis C dresse la liste des dossiers d'urbanisme

##### **Commission communication :**

- . Manziat infos : sera distribué le dernier week-end d'octobre

. Bulletin municipal : La rédaction a commencé, cette année c'est le quartier des Pinoux qui sera mis à l'honneur

#### **Commission manifestations :**

. Fête patronale : le feu d'artifice ne correspondait pas aux attentes de la commune, malgré une hausse du budget alloué et sans qu'aucune information n'ait été communiquée en ce sens. M. le maire s'en est expliqué avec le fournisseur. Une consultation auprès d'autres artificiers sera lancée pour l'année prochaine. A réfléchir également sur le maintien des forains suite à l'incendie du bungalow du tennis.

. décorations de Noël : une commission sera organisée prochainement, toutes les idées sont les bienvenues

. calendrier des manifestations : les associations ont été conviées pour le mercredi 25 septembre

. 11 novembre : S. BERNARD communiquera toutes les informations aux élus à l'occasion du prochain conseil

. nouveaux arrivants : la cérémonie des nouveaux arrivants aura lieu le 30 novembre prochain à 11h

#### **Commission Vie scolaire – associations – bibliothèque :**

. Anniversaire : Les membres du CCAS ont été souhaiter un bon anniversaire à Mme Feyeux pour ses 100 ans, entourée de sa famille, elle était ravie de cette visite. N. Chambard remercie les membres du CCAS qui ont pu se rendre disponibles.

. Cours informatiques : M. le maire et N. Chambard ont rencontré ce lundi 23 septembre, J.Appert et D. Bourdon. Ces derniers très motivés souhaitent continuer à proposer des cours informatiques sur la commune. Un flyer sera distribué avec le prochain manziat infos accompagné d'un coupon réponse.

. Opération brioches : elle aura lieu le 12 octobre.

#### **Commission Voirie – Espaces Verts – Fleurissement – Agents techniques :**

. Jury du fleurissement : Les membres du jury ont pu visiter la commune ce 3 septembre accompagnés de M. Catherin et C. Catherin. M. le maire les remercie d'avoir pu être présents pour cette visite. Ce fut l'occasion d'échanges constructifs entre eux. M. le maire tient tout particulièrement remercier les bénévoles du fleurissement pour l'important travail de nettoyage qu'ils ont fait lors de leurs corvées.

. Eclairage public : une tournée sera organisée d'ici fin de semaine prochaine

. Voirie : Concernant la Rue des Garines, il faut relancer l'entreprise afin que soit terminée la couche de finition prévue. Sur la RD 933, après le rond-point en direction de Feillens, les 4 poteaux de bois seront déposés prochainement. M. le maire a demandé aux agents de ne plus stocker de terre le long chemin vieux, un emplacement sera aménagé « au bois ».

. Eaux pluviales : Afin de faciliter l'écoulement des eaux pluviales, A. Coulon a rencontré une entreprise pour lancer une étude pour le croisement des Buranges/Rue du champs de la Salle. Concernant le Pré du By, l'entreprise De Gata a été missionnée pour poser des bordures à hauteur des n°180 et 220. Les panneaux « risque inondations » qui avaient disparu ont été rachetés, ils seront posés dans les prochains jours.

. Peupliers : A Chanfant une opération d'abattage est programmée

#### **Questions diverses**

(Séance levée à 22H30)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,